

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 09/06/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 9 Votants : 5 ;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 02/06/2023 Date d'affichage : 02/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin, à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX - S CHAPON - C CIVEYRAC - N. CHARREL – P GOUY – M RIVET - JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir : S TEYSSONNEYRE à N CHARREL – C MOULIN à M RIVET – Y COMMUNELLO à P GOUY – S FAYOLLE à Y COLOMB – Y AUBERT BRUN à H RIGOLLIER

Absents : P COLMACHE

Catherine CIVEYRAC a été nommé secrétaire.

JL MASSON élu supplémentaire

4 – Transfert amiable des voies d'un lotissement « Le Garay » :

Le Maire expose, vu la demande d'autorisation de lotissement du 6/01/1984, Vu la demande de rétrocession formulée par Monsieur ACCARION pour l'Euro Symbolique de la voirie en section C 2287 (89m2), C 2290 (1m2), C 2291 (7 m2), C2296 (1569m2) C1713 (109m2), Vu les documents transmis

Le maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies du lotissement Le Garay dans le domaine public de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles C 2287, C 2290, C 2291, C 2296, C 1713
- D'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal des voies du lotissement du Garay après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la Commune
- Que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de ventes seront à la charge exclusive de Monsieur ACCARION

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 9 juin 2023

Yves COLOMB, Maire,

Catherine CIVEYRAC, Secrétaire

